

Audience solennelle commune TA-CAA**Le mardi 7 octobre 2025**

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, en toutes vos qualités précédemment rappelées par Mme la présidente Massias,
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, à mon tour et parce que je tiens à le faire personnellement et au nom de tous mes collègues du tribunal, mes très vifs remerciements pour votre présence aujourd'hui, qui honore nos juridictions versaillaises.

Quelques mots à présent sur les défis auxquels le tribunal est confronté et sur les ressources qu'il devra et j'espère pourra mobiliser pour assurer sa mission de rendre la justice.

X X

X

Notre tribunal remporte, bien malgré lui, une palme cette année aux côtés de celui de Grenoble : où que l'on place le thermomètre, le diagnostic est clair : c'est la fièvre généralisée au niveau des requêtes depuis début 2025.

Il en va ainsi :

- du nombre global de nouvelles requêtes qui a augmenté de 40% sur les 9 premiers mois de l'année (par rapport à la même période en 2024),
- de la pression de l'urgence : le nombre de référés a plus que doublé : plus d'une requête sur 4 est dorénavant un référé d'urgence.
- il en va ainsi aussi enfin du nombre et de la nature des nouvelles requêtes en contentieux des étrangers : le nombre (une hausse de

+ 67%) et la nature : du fait de nouvelles procédures, ce ne sont plus 49% des requêtes (comme en 2023) mais 84% des requêtes qui ne peuvent être jugées par un seul juge et mobilisent une formation de 4 juges, sans que, ce qui est une spécificité du ressort versaillais, cela ne soit compensé par un quelconque mouvement en sens inverse. La perte de productivité qui en résulte est plus que sensible puisque le contentieux des étrangers représente plus de la moitié des nouvelles requêtes.

Bref, le tribunal a plus de nouvelles requêtes et elles sont soit plus lourdes à traiter ou plus urgentes à traiter. C'est pourquoi même si grâce à un effectif plus stable et à la mobilisation de tous, c'est plus de 30% de requêtes supplémentaires par rapport à la même période l'an passé, que le tribunal a jugées sur les 9 premiers mois de l'année : résultat : le stock de dossiers anciens se détériore fortement, accusant une hausse de 38%.

X X

X

Au-delà de cette déferlante de requêtes, qui par son ampleur inédite pose de redoutables difficultés d'organisation et de véritables enjeux de soutenabilité, le tribunal doit en outre affronter des grandes évolutions technologiques et sociétales.

X X

X

L'évolution technologique qui nous affecte c'est bien sûr l'IA,

La conjonction de Chat GPT et d'un téléservice accessible H24, Télérecours citoyens, cela donne des requêtes « fait maison », très bien rédigées et très structurées et documentées mais sans aucun rapport avec la réalité, avec les circonstances de fait. Une saisine désincarnée.

Ces requêtes nous les avons vu arriver depuis cet été, en tous contentieux. Elles ne sont pas encore nombreuses mais elles annoncent un potentiel inexploité de nouvelles saisines qui vont encombrer le tribunal sans donner satisfaction aux requérants, ce qui risque de surcroît de créer des espoirs déçus...

X X

X

La seconde évolution majeure susceptible d'affecter le sens de notre métier est une évolution de société, le non-respect de la chose jugée sous couleur de contester un prétendu gouvernement des juges.

Eh oui, le juge ne fait que rédiger un bout de papier / maintenant un fichier pdf, mais un bout de papier avec une formule exécutoire : il est ordonné de s'y conformer.

Majoritairement, heureusement, les problèmes d'exécution des jugements s'expliquent par des difficultés d'organisation au sein des administrations.

Majoritairement, mais pas seulement : dernièrement, lorsque le juge des référés du tribunal, appliquant la jurisprudence, a suspendu la décision d'un maire, la presse a rapporté les paroles du maire concerné, qui déclarait qu'il allait « quand même » appliquer sa décision et ajoutait « J'appliquerai la décision de justice demain », Inutile de dire que demain c'était trop tard pour que l'ordonnance de référé ait pleinement effet utile.

Or, il faut le rappeler il n'y a pas de gouvernement des juges. Non/ Les juges appliquent la loi et ne gouvernent pas. Il nous arrive de censurer des projets importants parce qu'illégaux mais jamais de définir une politique publique.

C'est important de le rappeler à la veille d'une année qui sera marquée par le contentieux des élections municipales qui concernera les 453 communes du ressort.

Nous, tribunal de première instance, sommes sous le feu des critiques sur tous les sujets d'actualité brûlante, dont bien sûr les référés et le contentieux électoral. Or, un juge n'a pas la maîtrise des questions à résoudre : il est saisi d'une demande et il doit y répondre, sans pouvoir botter en touche et éluder les questions délicates.

C'est pour cela que la protection de tous les personnels du tribunal dans l'exercice de leur mission et à travers cela, la protection de leur indépendance contre toute pression, est ma priorité absolue., partagée avec le 1^{er} vice-président du TA, Rodolphe Féral, que j'ai la chance d'avoir à mes côtés. Cette priorité, je la conduis sans aucune concession et avec l'aide du Conseil d'Etat lorsque cela s'avère nécessaire.

X X

X

Ce tableau étant dressé, je dois dire que, même si actuellement les résultats sont à la peine, le tribunal réunit de vrais atouts pour relever tous ces défis

X X

X

Tout d'abord en son sein, il peut compter sur au moins 2 atouts

- premier atout : le sens du collectif

Ce n'est pas un vain mot au TA de Versailles : je suis admirative du sens du service de tous nos agents et magistrats. C'est en équipe et solidairement que nous avançons. Toujours.

Quelques exemples de cette année :

- C'est par solidarité, que chacun s'est senti concerné pour aider à faire fonctionner une de nos chambres qui débute l'année judiciaire avec un effectif incomplet,
- c'est avec un sens de solidarité que les magistrats du nouveau pôle des urgences se sont proposés pour y être affectés et assurer ainsi la sérénité du travail de leurs collègues occupés quant à eux à préparer les complexes dossiers de fond,

Enfin, ce soir, je sais que collectivement, tous au tribunal, nous avons une pensée particulière pour une collègue qui lutte contre la maladie, oui nous avons tous hâte de la retrouver bien vite parmi nous.

X X

X

- second atout, le tribunal joue le jeu des nouveaux outils mis à la disposition du juge :

- médiation, notamment dans le nouveau contentieux de la tarification sanitaire et sociale, quelques premières propositions venant d'être acceptées par le département des Yvelines, qui lui aussi joue le jeu du dialogue
- séances orales d'instruction -dont l'annonce a pu suffire à déclencher des désistements,
- visio audiences pour assurer la sécurité des audiences impliquant des détenus en évitant les dangers des transfèvements

X X

X

A ces ressources internes s'ajoutent les relais extérieurs et c'est sans doute le sens de cette audience solennelle, car il s'agit là de

vous et de la manière dont nous pouvons interagir au service de l'intérêt général.

De fait, seul, le tribunal serait vite noyé face à la déferlante contentieuse qu'il subit.

Tout d'abord, il bénéficie de l'accompagnement des services du Conseil d'Etat, qui ont déjà accordé un ajustement des moyens en cours d'année budgétaire, ce qui a permis, dès septembre de créer un nouveau pôle de référés, première étape de l'adaptation de nos structures.

Ensuite, l'action du tribunal s'inscrit dans le cadre d'un dialogue constant avec ses partenaires institutionnels locaux.

- les barreaux et les préfectures : avec lesquels il est échangé chaque année, dans le respect de l'indépendance de chacun, pour améliorer les procédures contentieuses afin qu'elles favorisent la tenue d'un procès éclairé ... et donc utile ;
- la Direction des services fiscaux : qui assure le recouvrement effectif des amendes pour recours abusif mises à la charge de quiconque saisit le tribunal en abusant du droit au recours
- les Tribunaux judiciaires d'Evry et de Versailles : que j'ai saisis d'insultes ou outrages à magistrat afin que la justice soit respectée. Et une convention a été signée il y a un an avec le TJ de Versailles afin d'accélérer l'accès à l'avocat pour les plus démunis
- l'association des maires et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne grâce auxquels, nous menons sans relâche des actions de communication pour faire connaître l'intérêt de la médiation administrative auprès de toutes les communes du ressort.

X X

X

Ainsi accompagné de tous ces acteurs essentiels à son bon fonctionnement, le tribunal, j'espère reconfiguré et étoffé car la solidarité seule ne peut pas tout, va continuer à s'attacher à accomplir sa mission au mieux.

Rendre la justice accessible à tous,

Rendre la justice dans un délai raisonnable,

Rendre la justice avec sérénité : ce qui implique la protection et le respect des personnels,

Rendre une justice de qualité, grâce au dialogue avec les avocats, l'université et la Cour, et grâce à la promotion de la médiation,

Rendre une justice acceptée et comprise : grâce à notre équipe communication, et à nos actions citoyennes auprès des jeunes, nos justiciables de demain.

X X

X

Je vous remercie.

Il me revient maintenant, en restant sur le thème de la communication, il me revient donc de passer la parole à Mme Julie Florent, première conseillère et référente communication à la Cour.

Son propos esquisse des pistes de réponse et exprime des convictions solides face à une question importante « Quelle communication pour la juridiction administrative ? ».

Le cursus de Mme Florent la prédestinait à intervenir à cette audience solennelle commune à la Cour et au tribunal puisqu'elle présente la double qualité d'être actuellement rapporteure à la Cour après avoir, pendant de longues années, exercé au tribunal administratif comme rapporteure et rapporteure publique dans quasiment tous les types de contentieux.